AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0574
FR0006174348-FS0293

14 avril 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 avril 2023, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société BUREAU VERITAS et détenir 15 735 605 actions BUREAU VERITAS représentant 31 471 210 droits de vote, soit 3,48% du capital et 5,06% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BUREAU VERITAS sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Sur la base d'un capital composé de 452 553 923 actions représentant 622 177 924 de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.